

CDIP/31/12 Rev.

ORIGINAL : anglais

DATE : 9 octobre 2023

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Trente et unième session**

**Genève, 27 novembre – 1er décembre 2023**

Compilation des sous‑thèmes proposés par les États membres pour la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement

*établie par le Secrétariat*

1. Le CDIP, à sa vingt‑neuvième session tenue en octobre 2022, est convenu “d’organiser, tous les deux ans, trois conférences internationales consécutives d’une journée sur la propriété intellectuelle et le développement, le premier jour de la semaine des réunions du CDIP, à partir de la trente‑quatrième session du CDIP”.
2. À sa trentième session, au cours de l’examen du point sur les travaux futurs, le comité est convenu que les “propositions de sous‑thèmes pour la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement devant se tenir en 2025 devraient être communiquées au Secrétariat”.
3. L’annexe du présent document contient une compilation de tous les sous‑thèmes reçus des États membres, dans l’ordre de réception par le Secrétariat.
4. *Le comité est invité à examiner l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

PROPOSITION DE LA DÉLÉGATION DU BRÉSIL

* ***L’économie de la création à l’ère du numérique – La propriété intellectuelle en tant qu’outil de développement***

PROPOSITION DU GROUPE B

* ***Proposition n° 1 : Transfert vertical de technologie : Collaboration entre le monde de l’enseignement supérieur et le secteur privé et rôle facilitateur des systèmes de propriété intellectuelle***

Observation du groupe B :

Au vu des thèmes proposés pour le point de l’ordre du jour consacré à la propriété intellectuelle et au développement, il semble y avoir un intérêt pour les questions liées à la propriété intellectuelle et aux jeunes, à la propriété intellectuelle et à l’enseignement, et à la propriété intellectuelle et aux petites entreprises. Une conférence internationale qui invite les universités et le secteur privé à présenter des exposés sur les transferts verticaux de technologie permettrait de combiner l’ensemble de ces questions. Il serait utile que les États membres prennent connaissance de la manière dont les différents pays régissent le transfert vertical de technologie, avec différents niveaux d’intervention. Le format de la conférence permettrait également aux autres parties prenantes de ces systèmes de transfert de technologie (offices de transfert de technologie des universités, chercheurs et secteur privé) de partager leurs données d’expérience et d’indiquer les points à améliorer.

* ***Proposition n° 2 : Comment éveiller l’intérêt de la jeune génération pour la propriété intellectuelle – Enseignement et formation en matière de propriété intellectuelle dans les écoles et les universités, sensibilisation des enfants et des jeunes aux droits de propriété intellectuelle***

Observation du groupe B :

Exemple de thème déjà abordé qui peut être examiné. Il est essentiel de maintenir une culture de la propriété intellectuelle si l’on souhaite l’intégrer dans son quotidien et reconnaître la nécessité de la protection des droits de propriété intellectuelle. Il serait utile d’examiner la manière dont la propriété intellectuelle est incluse dans les programmes d’enseignement des écoles et des universités, ainsi que la manière dont cette question est présentée en fonction du niveau d’enseignement. Étudiants et chercheurs génèrent régulièrement des innovations brevetables, mais aussi des œuvres littéraires et artistiques ou créent leur propre entreprise. Dans ce contexte, une approche solide de l’enseignement de la propriété intellectuelle peut contribuer à faire en sorte que les étudiants ne soient pas dépassés par les questions de propriété intellectuelle.

* ***Proposition n° 3 : Propriété intellectuelle et financement des micro, petites et moyennes entreprises***

Observation du groupe B :

À partir de la contribution faite par le groupe B en 2022 sur le financement de la propriété intellectuelle. Le groupe B estime que ce sous‑thème pourrait permettre d’examiner diverses questions intéressant à la fois les États membres développés et ceux en développement. Le groupe B propose que, dans le cadre de ce sous‑thème, une définition globale des termes “actifs de propriété intellectuelle” ou “innovation” soit proposée pour les besoins de la conférence (par exemple, en incluant aussi bien les activités de brevet que les désignations commerciales/marques). De même, le terme “finance” pourrait également être défini de manière globale, afin que le sous‑thème puisse présenter un intérêt interrégional et qu’il soit pertinent pour les États membres en développement et ceux de la catégorie des moins avancés, tout en mettant l’accent sur les micro, petites et moyennes entreprises. Le groupe B relève que le Secrétariat a lancé un petit programme consacré au financement adossé à la propriété intellectuelle (voir, par exemple, [www.wipo.int/sme/en/news/2021/news\_0006.html](http://www.wipo.int/sme/en/news/2021/news_0006.html)) et que, par conséquent, ce sous‑thème pourrait bénéficier de l’intérêt et de l’expertise du Secrétariat, ainsi que de son réseau de contacts[[1]](#footnote-2).

PROPOSITION DE LA DÉLÉGATION DE LA POLOGNE

* ***Propriété intellectuelle et esprits créatifs – Appréhender l’avenir de la créativité grâce à la propriété intellectuelle***

Observation de la délégation de la Pologne :

Apprendre les uns des autres (échange de pratiques et de données d’expérience nationales) sur la manière de faire connaître la propriété intellectuelle aux écoles des beaux‑arts et à leurs étudiants, en reconnaissance de leur rôle dans la croissance et le développement des industries de la création à travers le monde.

PROPOSITION DE LA DÉLÉGATION DE LA SLOVÉNIE

* ***Proposition n° 1 : Propriété intellectuelle et innovation en cas de catastrophes naturelles***
* ***Proposition n° 2 : Propriété intellectuelle et enseignement***
* ***Proposition n° 3 : La propriété intellectuelle dans le monde numérique***

PROPOSITION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME‑UNI

* ***Le rôle de la propriété intellectuelle pour encourager l’innovation fondée sur l’intelligence artificielle au service du développement durable***

Observation de la délégation du Royaume‑Uni :

L’innovation sera essentielle pour relancer les objectifs de développement durable et résoudre les problèmes mondiaux les plus urgents. L’intelligence artificielle est de plus en plus utilisée comme outil dans le processus inventif, les cas d’utilisation étant mis en évidence dans divers domaines tels que les diagnostics et la découverte de médicaments, la production et l’observation de la Terre aux fins de l’agriculture et de la lutte contre le changement climatique.

Il serait utile d’examiner le rôle que joue la propriété intellectuelle pour aider les innovateurs à exploiter le potentiel de l’intelligence artificielle au service du développement durable, dans le cadre d’un échange de données d’expérience et de discussions sur les défis rencontrés par les États membres, compte tenu du rôle des différentes parties prenantes dans l’écosystème de l’innovation et des enjeux et des considérations propres à l’innovation fondée sur l’intelligence artificielle.

PROPOSITION DU GROUPE DES PAYS AFRICAINS

* ***Le rôle de la propriété intellectuelle et de l’innovation s’agissant de relever les défis mondiaux en matière de santé publique : favoriser le transfert de technologie et les partenariats***

Observation du groupe des pays africains

Compte tenu du rapport entre la santé publique, l’innovation et la propriété intellectuelle, l’objectif de ce thème est de discuter de la contribution de la propriété intellectuelle et de l’innovation à la satisfaction des besoins mondiaux en matière de santé publique grâce à la promotion du transfert de technologie et des partenariats. Certains des domaines couverts par ce thème ont trait aux stratégies visant à favoriser et à renforcer la capacité d’innovation, à encourager le transfert de technologie et la production locale de produits médicaux, et à promouvoir le partage d’informations sur les droits de propriété intellectuelle afin d’améliorer l’accès aux médicaments et aux autres produits de santé à des fins de santé publique.

[Fin de l’annexe et du document]

1. Description tirée de la précédente contribution du groupe B et pouvant être consultée [ici](https://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/fr/cdip_28/cdip_28_compilation_2.pdf). [↑](#footnote-ref-2)